

# L'ergothérapie appliquée aux enfants

L'ergothérapie est une profession de santé paramédicale visant à prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap des enfants de tout âge. Elle se base sur des activités significatives visant à préserver et développer leur indépendance (*capacité à faire*) et leur autonomie (*capacité à gérer et à décider*) au quotidien, à l'école et dans leurs loisirs. Elle propose une approche globale de l'enfant et se pratique au travers de la **rééducation**, de la **réadaptation**, par et pour l'activité (du grec "Ergon").

## Modalités d'intervention

Les séances ont lieu au **cabinet** et/ou **sur le lieu de vie de l'enfant** (*domicile, milieu scolaire, institution, etc...*).

## Le financement

Les séances d'ergothérapie se font **sur prescription médicale**. Elles ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale mais elles peuvent être financées par la MDPH, les prestations extra- légales de la Sécurité Sociale, certaines mutuelles et des comités d'entreprise.

Pour plus d'informations



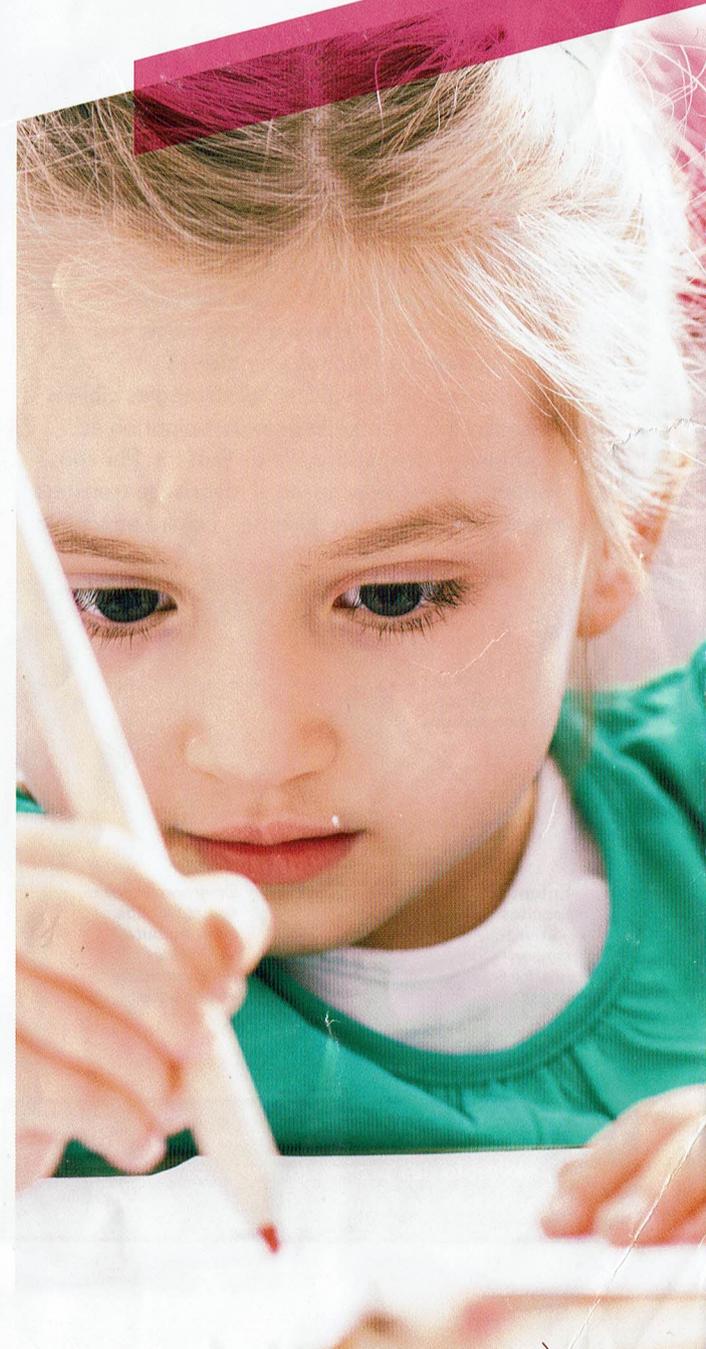
L'ANFE EST MEMBRE DE :  
COTEC ET WFOT  
L'ANFE EST MEMBRE  
FONDATEUR DE :  
UIPAM

Association Nationale Française  
des Ergothérapeutes  
64 rue Nationale - CS 41362  
75214 PARIS CEDEX 13  
Tél. : 01 45 84 30 97  
email : [accueil@anfe.fr](mailto:accueil@anfe.fr)

[www.anfe.fr](http://www.anfe.fr)

Agence : Icaando - crédits photos : Thinkstock

# L'ergothérapie en pédiatrie



## Principe d'accompagnement

La pratique en ergothérapie est une approche globale axée sur **trois composantes essentielles en constante interaction** :

- l'enfant avec ses forces et ses faiblesses
- la tâche à réaliser définie par ses exigences
- l'environnement (*humain et matériel*).

L'ergothérapeute met en place des stratégies ciblées et adaptées, visant à améliorer la participation et la performance occupationnelle de l'enfant. Par son intervention sur ses lieux de vie, il favorise le transfert des acquis dans sa vie quotidienne, scolaire et sociale.



L'ergothérapeute travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des professionnels gravitant autour de l'enfant et de sa famille.

## La démarche d'accompagnement en ergothérapie

Par le biais d'entrevues, de bilans normés et de mises en situation concrètes, l'ergothérapeute réalise une **évaluation globale** des performances sensori-motrices, cognitives, psycho-sociales et de leurs **répercussions dans la vie quotidienne, scolaire et sociale**.

### Que fait l'ergothérapeute ?

- des **bilans** des capacités et incapacités, des habitudes de vie, des facteurs environnementaux et humains, ainsi que des situations de handicap rencontrées au quotidien.
- des **actes de rééducation** visant la récupération des fonctions déficitaires (*cognitives, motrices, sensorielles et sensitives*) en lien avec les activités de vie quotidienne (*repas, toilette, habillage, organisation,...*) et les activités scolaires (*écriture, manipulation des outils scolaires,...*) dans le but de favoriser et développer l'autonomie de l'enfant.
- des **actes de réadaptation** visant la recherche de compensations motrices, cognitives et matérielles par un travail de positionnement, l'utilisation d'outils adaptés et la création d'aides personnalisées (*cartes mentales, supports pédagogiques adaptés, séquençage d'activités,...*).
- des **préconisations et informations** auprès de la famille, de l'équipe éducative et des intervenants extérieurs concernant la mise en place de compensations humaines (*AVS, soutien scolaire,...*), pédagogiques et matérielles (*mobilier, outil informatique,...*).

## Les atteintes spécifiques

- ▶ Troubles spécifiques des apprentissages (*dysgraphie, dyslexie,...*)
- ▶ Troubles développementaux de la coordination (*TDC ou dyspraxie*)
- ▶ Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (*TDA/H*)
- ▶ Troubles du Spectre Autistique (*TSA*)
- ▶ Troubles neurologiques (*paralysie cérébrale, traumatisme crânien, infirmité motrice cérébrale, polyhandicap, syndrome cérébelleux,...*)
- ▶ Troubles moteurs
- ▶ Retards du développement
- ▶ Déficience intellectuelle

## Les habiletés sollicitées

- Motricité fine et coordination bimanuelle
- Intégration sensorielle
- Habiletés visuo-perceptives
- Habiletés grapho-motrices
- Fonctions exécutives (*prise d'initiatives, organisation et planification*)
- Autonomie dans les activités de la vie quotidienne